



# Taxe sur les vêtements. Le Maroc se protège face aux Turcs

Les réunions entre les ministres du Commerce marocain et turc se poursuivent dans le but de rééquilibrer les échanges entre la Turquie et le Maroc.

**Khadim Mbaye**  
k.mbaye@leseco.ma

Ce n'est pas une surprise. Déjà en novembre dernier, le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'économie vert et numérique, Moulay Hafid Elalamy, avait annoncé la couleur «*Nous devons reconsidérer certains accords de libres échanges qui nuisent au Maroc*», avait-il martelé. De plus, c'était une promesse de son département de rééquilibrer les échanges commerciaux entre le Maroc et la Turquie alors que les importations et les exportations entre les deux pays sont en constante hausse. Elles ont atteint un volume de plusieurs milliards de DH en 2018. Sauf que cette hausse ne profite qu'aux Turcs au vu de l'énorme déficit commercial de 16 milliards DH en faveur de la Turquie. En gros, il fallait vraiment agir et protéger l'industrie locale. Pour l'administration des douanes, cette mesure de sauvegarde provisoire d'une durée de 4 à 5

ans s'inscrit dans le cadre d'un droit additionnel ad valorem de 90%. Il était de 22,5%, soit 90% du taux du droit d'importation de 25%. Par ailleurs, cette nouvelle taxe vient s'ajouter aux droits additionnels appliqués aux importations de vêtements de fabrication turque depuis septembre 2018. «*Derrière cette mesure, se cache une volonté de protéger la production nationale, laquelle volonté s'inscrit dans le cadre des règles en vigueur de l'Organisation mondiale du commerce*», explique Nabyl Lakhdar, directeur général de l'Administration des Douanes et impôts indirects. Si pour de nombreux observateurs, il existe une guerre commerciale latente entre la Turquie et le Maroc, dont les accords de libres échanges datent des années 2000, pour le DG de l'ADII, l'imposition de tarifs sur les vêtements en provenance de la Turquie ne s'inscrit dans aucune logique guerrière. Selon lui, nous sommes dans un contexte mondial où chaque pays cherche à avoir un

équilibre dans le cadre de ses échanges avec ses partenaires commerciaux.

## Pas de guerre commerciale entre la Turquie et le Maroc

Dès lors, il faut se défendre comme on peut. «*Aujourd'hui, les exportations de la Turquie vers le Maroc sont en forte hausse contrairement aux importations. Or, ce n'est pas dans l'intérêt du Maroc de rester un importateur net*», a ajouté le patron des douanes marocaines, précisant que ce n'est pas seu-

lement la Turquie qui est visée. «*Lorsque nous avons signé des accords de libre échange avec l'Europe, on était à seulement 1 milliard d'euros de déficit. Aujourd'hui, nous en sommes à 8 milliards d'euros. Et si on continue à creuser ce déficit, à un moment donné, le Maroc va avoir beaucoup de problèmes*», alerte Nabyl Lakhdar. Mais cette taxe ne met-elle pas en danger l'accord de libre-échange de 2004 entre les deux pays ? «*Il n'y aura pas de représailles de la part de la Turquie. D'ailleurs, il y a eu récemment des réunions entre les ministères de commerce des deux pays. Une autre réunion est prévue toujours dans le but de rééquilibrer les échanges entre la Turquie et le Maroc*», déclaré notre interlocuteur. Il faut noter que les textiles sont l'une des principales exportations de la Turquie vers le Maroc et représentent près de 50% de leurs exportations totales, soit 21,5 milliards de dirhams en 2018. Les exportations de textile-habillement d'origine turque vers le Maroc sont essentiellement composées de vêtements confectionnés, d'articles de bonneterie, de tissus et fils synthétique et de coton. ●



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le textile turc est taxé à hauteur de 27%.**